

Evaluation du Document d'Objectifs Natura 2000 "Baie du Mont Saint-Michel" Groupe de travail "Milieux marins", 28 septembre 2018			
Orientations	Actions	Opérations	Bilan / Perspectives
<i>Orientation n°1 : Garantir l'intégrité globale de la baie du Mont Saint-Michel et de ses espaces périphériques</i> <i>(actions transversales)</i>	<i>Action 1.2 : Soutenir et développer les actions globales de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel</i>	<i>Opération 12.7 : Encourager la création d'une équipe de surveillance et d'information environnementale sur la baie</i>	L'Agence Française pour la Biodiversité présente l'observatoire des usages déployé en Baie par survol aérien en partenariat avec le Syndicat Mixte de la Baie du Mont Saint-Michel. Cette étude permet d'évaluer les zones d'interactions potentielles entre les usagers (randonneurs, pêcheurs à pied, pêcheurs embarqués) et les populations de phoques par croisement de données spatialisées (peu d'observations simultanées des usagers et de phoques pendant les survols). L'Ifremer remarque qu'un suivi des reposoirs à marée haute serait essentiel, cette phase étant la plus critique pour les phoques qui se retrouvent alors concentrés sur des petits périmètres : individus localisés sur les herbus à la recherche de mulets qui remontent dans les criches par exemple. A ce jour, ces suivis ne sont pas programmés, mais pourraient être à étudier en complément.
	<i>Action 2.1 : Encourager des pratiques respectueuses sur les récifs d'Hermelles</i>	<i>Opération 21.1 : Engager une réflexion collective pour réduire l'impact du cheminement et du stationnement au banc des Hermelles</i>	Un arrêté préfectoral a été instauré en 2010 pour encadrer et organiser la pêche à pied sur le récif de Sainte-Anne. En 2015, une zone de stationnement a été créée en concertation sur ce même secteur. L'association des Amis des rivages de la Baie souligne que le Comité de gestion spécifique aux récifs d'Hermelles envisagé dans le DocOb n'a pas été mis en œuvre. Cette instance serait nécessaire pour établir une concertation régulière autour des problématiques d'usages sur cet habitat. Une réglementation spécifique est souhaitée, la réserve scientifique mise en oeuvre pour 5 ans sur la pointe d'Agon pour la palourde pouvant servir de modèle à suivre.
		<i>Opération 21.2 : Promouvoir les bonnes pratiques sur les récifs d'Hermelles</i>	Plusieurs outils de communication ont été déployés au sujet des récifs d'Hermelles : plaquette Natura 2000 sur les bonnes pratiques, animation auprès des pêcheurs à pied et panneaux d'information dans le cadre du Life pêche à pied, etc. Cependant des atteintes aux récifs sont encore observées, avec notamment des dragages du récif de Champeaux au cours de l'hiver 2017-2018. La DREAL Normandie précise que le dragage n'est pas interdit, à ce jour, dans les Hermelles, et qu'il n'est pas possible de créer un arrêté de protection de biotope spécifique, faute d'espèce réglementairement protégée inféodée à ces récifs. Cependant, un projet de décret prévoit de créer le dispositif d'arrêté de protection des habitats naturels qui pourrait répondre au cas de figure des Hermelles (<i>note post-réunion : le décret du 19 décembre 2018 relatif à la protection des biotopes et des habitats naturels a été publié au JORF le 21 décembre 2018</i>) . Une réunion de sensibilisation a par ailleurs été menée auprès des pêcheurs professionnels de Granville Le Comité Régional des Pêches normand précise qu'un travail est mené sur la limitation du dragage des Zostères à Chausey et qu'une démarche similaire pourrait être engagée sur le secteur de Champeaux. Le Comité des pêches 35 précise que la sensibilisation des pêcheurs professionnels sera à déployer sur l'ensemble de la Baie, seul le littoral normand ayant été ciblé pour l'heure. Les DREAL Normandie et Bretagne précisent qu'une analyse des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 par les activités de pêche maritime professionnelle va être menée sur les sites Natura 2000 dans l'objectif de répondre aux objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Le calendrier prévisionnel fixe ce travail en baie du Mont Saint-Michel d'ici 4 à 5 ans, aussi il semble nécessaire de mettre en oeuvre une mesure de protection forte en amont sur les Hermelles. Le Sous-préfet d'Avranches précise qu'une réglementation doit être lisible par tous et disposer de moyens humains suffisants pour la faire respecter, ce qui n'est pas le cas à ce jour. Il propose qu'une sensibilisation soit réalisée en premier lieu auprès des pêcheurs professionnels, concernant les risques de dégradation des récifs associés à la pêche à la drague. La méconnaissance du public de la valeur patrimoniale des Hermelles est soulignée par les membres du groupe de travail. Une sensibilisation spécifique auprès des pêcheurs à pied est proposée par l'association AVRIL dans le cadre de la mise en oeuvre de l'observatoire de la pêche à pied (<i>cf. diaporama</i>) . L'association Littoral pêche à pied indique que le cheminement et le stationnement sur le site de Sainte-Anne sont respectés et que des contrôles réguliers y sont réalisés par l'ONCFS. Des mouvements de sable de provenance de l'est favorisent un recouvrement naturel du récif ce qui peut également expliquer la dégradation de son état au cours des dernières années. L'association propose de faire interdire le prélèvement d'huîtres sur les récifs de juin à août, à une période où les huîtres ne présentent pas une grande qualité culinaire. Un suivi des hermelles est par ailleurs réalisé dans le cadre du programme de surveillance du Plan d'action pour le milieu marin. Les données de terrain recueillies en mars dernier sont en cours de traitement.
		<i>Opération 22.1 : Soutenir et encourager une collecte raisonnée des déchets d'origine anthropique sur les laisses de mer</i>	Un stage sur la sensibilité du haut estran et la collecte raisonnée a été réalisé en 2010. Les orientations de la collecte raisonnée ont été intégrées dans la mise en œuvre des évaluations d'incidence. Plusieurs associations réalisent la collecte de déchets en baie. L'Ecomusée de Vains indique une problématique importante de dépôt de déchets sur le site du musée, impliquant pour l'équipe du musée de les déposer en déchetterie. L'association des Amis des rivages de la Baie souligne que 80% des déchets retrouvés dans la baie proviennent de la conchyliculture. En contrepartie, le Comité Régional Conchylicole (CRC) de Bretagne nord finance l'association AREP pour réaliser des ramassages, mais avec un budget insuffisant pour couvrir l'intégralité des secteurs (pas de ramassage entre la chapelle Sainte-Anne et le Couesnon). Un bilan du ramassage réalisé réunissant les associations, les services de l'Etat 35 et 50 et les CRC est sollicité. Le CRC de Bretagne nord explique qu'une évaluation a mis en évidence un taux de ramassage des déchets de 60%. Des opérations de sensibilisation sont menées auprès des conchyliculteurs dans le cadre du dispositif Conchylittoral. Les cônes conchylicoles sont marqués, ce qui permet d'identifier la provenance des cônes retrouvés. L'association Al Lark souligne la prise de conscience des marins pêcheurs constatée depuis plusieurs années et mentionne le cas de la commune de Cancale qui incite les touristes à ramasser eux-mêmes les déchets. Le Sous-préfet d'Avranches rappelle la nécessité de sensibiliser les jeunes publics. L'Ecomusée précise que des actions sont déjà menées à l'égard de ce public et qu'il faut déployer de nouveaux efforts pour sensibiliser les autres usagers. L'association AVRIL mentionne le dispositif Aires marines éducatives, nouvel outil en cours de développement créé par l'Agence Française pour la Biodiversité.
<i>Orientation n°2 : Préserver les milieux marins et plus particulièrement les récifs d'Hermelles</i>		<i>Opération 22.2 : Soutenir et encourager les projets de récolte et de valorisation durable de la crépidule</i>	Une filière de récolte a été créée à Cancale en 2012 avec un bateau collecte. Ce projet a obtenu le label pêche durable MSC en 2016 mais s'est depuis arrêté pour raisons économiques. Une société du Calvados a repris le projet mais doit procéder à des aménagements du bateau avant de pouvoir exploiter la ressource. L'Ifremer indique que l'état du stock actuel de crépidule n'est pas connu en baie, le projet étant basé sur des préconisations de prélèvement qui datent de 2006. Cela complexifie la structuration d'une filière économique et pourrait justifier une réévaluation des stocks.

	Action 2.2 : Concourir aux bonnes pratiques de gestion en milieu marin et littoral	Opération 22.3 : Soutenir et encourager les démarches de valorisation durable des déchets marins (sous-produits coquilliers et autres)	Le CRC Bretagne nord indique que la profession conchylicole cherche à valoriser les sous-produits depuis plusieurs années. Actuellement, le CRC est en deuxième phase d'expérimentation d'un éco-disgesteur avec pour objectif d'aboutir sur un volume de 10 tonnes /jour. Des réflexions sont également en cours pour tester la méthanisation mais les démarches administratives sont complexes (nécessité d'avoir un statut ICPE même pour une expérimentation). Deux entreprises privées du secteur travaillent également de leur côté à trouver des solutions de valorisation. Parallèlement à la voie de la valorisation, il sera nécessaire de pouvoir maintenir un épandage de moules sous taille afin de limiter les prédateurs des moules par les goélands en les éloignant des bouchots. L'association des Amis des rivages de la Baie remarque que l'épandage a été réglementé en Normandie par la DDTM de la Manche, alors que côté 35, malgré l'AOP de moules de bouchot l'épandage se déroule depuis 12 ans sans encadrement sur l'estran. L'association demande également que les plans de gestion du DPM (DDTM, Conservatoire du littoral) et le plan de charge annuel de la police de l'environnement soient présentés aux acteurs locaux au vu des différences notables de gestion réalisées de part et d'autre de la frontière administrative 35/50. Le Sous-préfet d'Avranches indique qu'il souhaite une harmonisation maximale des actions menées par les services de l'Etat en Baie, en précisant qu'il n'a pas pour rôle de faire ingérence dans la gestion menée par le Sous-préfet de Saint-Malo. <i>Compléments apportés par le CRC Bretagne nord suite à la réunion :</i> <i>Actuellement, l'épandage des moules sous taille est encadré par une délibération du CRC Bretagne Nord prise en 2015 qui interdit le rejet des moules en mer et sur estran en baie du Mont-Saint-Michel sauf pour les cas suivants :</i> <i>- Autorisation des épandages avec épandeur (ou tout autre matériel ou aménagement apportant le résultat équivalent : bennes renversantes en mouvement) sur estran sauf sur le chemin partant du port Ouest,</i> <i>- Autorisation du rejet en mer des moules broyées uniquement au droit des concessions ainsi que sur une zone autorisée bien définie.</i> <i>Cette décision a fait l'objet d'une délibération (n°2015-10) pour l'étendre et revêtir un caractère obligatoire par avis de la Préfecture ouvrant ainsi la possibilité de réaliser des contrôles de l'autorité compétente entraînant des sanctions pour les contrevenants.</i> <i>Actuellement un nombre limité de professionnels (2-3) ne semblent pas respecter cette délibération, avec des conséquences en termes d'image pour l'ensemble des mytiliculteurs.</i>
		Opération 22.4 : Définir un programme d'étude afin d'établir un état des lieux précis des pratiques de pêche de loisir et évaluer leur impact sur les habitats et espèces	Un suivi important a été réalisé dans le cadre du Life pêche à pied, mais l'effort n'a pas été poursuivi depuis. Marion Le Renard (URCPIE) présente l'observatoire de la pêche à pied actuellement développé en Normandie (<i>cf. diaporama</i>) . L'outil est opérationnel, les modalités de portage financier et technique étant à définir avec des opérateurs potentiels en Baie. L'association AVRIL précise que des opérations de suivi et de sensibilisation seront prochainement réalisées entre Granville et Champeaux, dans la continuité des actions réalisées par l'association au nord de ce secteur. Olivier Abellard (AFB) présente les actions réalisées dans le cadre de l'Observatoire des usages
	Action 2.3 : Suivre l'état de santé des habitats remarquables et approfondir les connaissances sur leur fonctionnement	Opération 23.1 : Suivre l'évolution morphologique et l'état de santé des récifs d'Hermelles	L'Ifremer présente le protocole de suivi mené sur les récifs d'Hermelles (<i>cf. diaporama</i>) et précise que leur cycle naturel conduit à une dégradation au bout de 3 à 5 ans, tandis que le succès de ponte intervient tous les 2 à 3 ans. Les récifs constituant un bon site d'accroche pour les coquillages favorise leur développement. Un recouvrement trop important devenant problématique pour le développement des Hermelles (alimentation, bio-construction, etc.). De plus, la présence de coquillages favorise la pêche à pied qui limitera l'extension du recouvrement mais favorisera une dégradation des récifs. Les prochains suivis ne sont pas encore programmés sur le récif de Sainte-Anne. Ils nécessitent d'importants moyens humains et de mise en oeuvre. L'objectif est dorénavant de transférer ce protocole à l'Agence Française de la Biodiversité.
		Opération 23.2 : Etudier les possibles méthodes de restauration ou de récréation des récifs d'Hermelles	
		Opération 23.3 : Approfondir les connaissances sur le rôle et le fonctionnement des banquettes à <i>Lanice conchilega</i>	Une étude a été menée en 2009 par l'Ifremer sur le rôle et le fonctionnement des banquettes, mais l'Ifremer précise que l'habitat a subi depuis une disparition importante liée à une dynamique naturelle de l'espèce. Actuellement des banquettes résiduelles sont observées dans les bouchots.